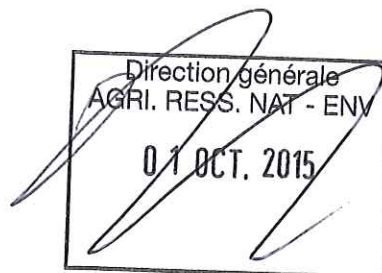




www.neufchateau.be

Département de l'Environnement et des Cours d'Eau  
Avenue Prince de Liège, 15

B – 5100 Jambes



Nos réf. : PM/IC/2015095534

Vos réf. : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/sortie 2015 : 21939

Vos correspondants: Capron Isabelle, agent traitant

Tél. : 061/27.51.47

Monsieur le Directeur,

Objet : plans de gestion par district hydrographique (PGDH) - avis.

Suite à votre courrier sus-référencé, nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du Collège communal du 15 septembre 2015 qui a décidé d'émettre un avis favorable sur les plans de gestion par district hydrographique (PGDH) ainsi que sur leur rapport d'incidences sur l'environnement.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Le Directeur général,

J.-Y. DUTHOIT

L'Echevin de l'Environnement,

C. GRANDJEAN,

Le Bourgmestre,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué (art. 11132-4 CDLD)  
D. FOURNY

C. GRANDJEAN

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Présents : D. FOURNY, Bourgmestre-Président,  
C. GRANDJEAN, F. HUBERTY, D. MICHIELS, L. VAN GELDER,  
Ehevins,  
J. DEVALET, Présidente CPAS,  
J-Y. DUTHOIT, Directeur général,

En présence de J-M. HUSSON, Directeur financier,

**(PM-IC) (CG) SPW/Direction des Eaux de Surface - plans de gestion des districts hydrographiques/inondations et rapports d'incidence sur l'environnement - avis**

- Vu le courrier du SPW - Direction des Eaux de Surface reçu le 14 août 2015 relatif aux plans de gestion par district hydrographiques (PGDH) et des risques d'inondations (PGRI) ci-annexé ;
  - Vu les plans de gestions PGDH et PGRI ainsi que les rapports d'incidences sur l'environnement s'y rattachant ci-annexés ;
- Après avoir délibéré,  
DECIDE d'émettre un avis favorable sur les plans de gestions PGDH et PGRI ainsi que les rapports d'incidences sur l'environnement.

En séance et date que dessus

Par le Collège,  
Par ordonnance,

Le Directeur général,  
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Président,  
(s) D. FOURNY

POUR EXTRAIT CONFORME

Neufchâteau, le 22 septembre 2015

Le Directeur général,

J.Y. DUTHOIT



Le Bourgmestre,

Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué (art. L1132-4 CDLD)  
D. FOURNY

C. GRANDJEAN